

L'OBSERVATOIRE DES CRÉDITS AUX MÉNAGES

27^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

Michel Mouillart
Université Paris Ouest
29 janvier 2015

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 27^{ème} vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2014. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 951 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 614^{ème}), le taux de réponse (76,5 %) restant particulièrement élevé pour ce genre d'enquête.

2014, poursuite du recul de la part des ménages détenant des crédits

Depuis 2009, le taux de détention des crédits par les ménages ne cesse de reculer (tableau 1) : de 52,6 % en 2008, un des niveaux les plus élevés que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989, il est descendu à 46,5 % en 2014, son point le plus bas depuis 25 ans.

Durant ces six dernières années, les ménages ont en effet été confrontés à deux crises qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier. Une crise économique et financière internationale qui dès 2008 a fortement déstabilisé la demande. Puis dès l'été 2011, alors que les ménages commençaient juste à retrouver de l'appétence pour le crédit, les contrecoups de la crise des dettes souveraines (détérioration du marché du travail, dégradation du pouvoir d'achat et altération du moral des ménages) sont venus les dissuader de s'engager plus largement dans de grosses dépenses.

Mais pourtant, dès 2009, les marchés immobiliers avaient pleinement bénéficié des dispositions publiques de soutien à l'économie : les dispositions publiques du Plan de Relance, l'amélioration sensible des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit et leur volonté de répondre à la demande ont en effet rapidement permis de redynamiser ce secteur de l'économie. Après deux années de recul, le taux de détention des crédits immobiliers a donc pu se stabiliser en 2010, pour s'établir à 30,5 % contre 31,3 % en 2008 : il s'est appuyé sur le maintien de l'accession à la propriété à haut niveau (23,2 % des ménages, un point haut des années 2000).

Porté par le dynamisme des marchés immobiliers, le taux de détention des crédits immobiliers s'est alors redressé en 2011, pour s'établir à 31,0 % : la diminution des taux d'intérêt, l'élargissement de l'offre de crédits et la reconfiguration d'un PTZ sans condition de ressources ayant permis de relancer les flux de l'accession à la propriété. Mais dès 2012, dans le contexte de la crise des dettes souveraines, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé (suppression du PTZ dans l'ancien, restriction et verdissement du PTZ dans le neuf, remise en cause progressive du dispositif « Scellier ») va enrayer la reprise et provoquer une crise sévère des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien. Dans un premier temps, comme cela s'était déjà observé en 2008, alors que les flux de l'accession se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accession a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011. Mais en l'absence de soutien public et après deux années de remise en cause des dispositifs d'aide et d'incitation, le taux de détention des crédits immobiliers et la diffusion de l'accession à la propriété ont de nouveau reculé en 2013, la reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013 n'ayant pas encore été assez rapide pour contrarier la tendance récessive du taux de détention des crédits immobiliers ; et d'ailleurs, cette reprise fragile a été interrompue au cours du printemps 2014, par la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi ALUR (par exemple, forte complexification de la préparation des compromis/avant contrats, lors d'une vente d'un logement en copropriété). Aussi, comme les dispositions du Plan de Relance de la construction, dont la plupart étaient à effet au 1^{er} octobre 2014, n'ont pas eu le temps suffisant pour inverser les tendances, le taux de détention des crédits immobiliers a encore reculé en 2014, pour s'établir à 30,6 % sous l'effet notamment du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété.

En plus des conséquences de deux crises économique et financière depuis 2008, le taux de détention des crédits immobiliers a donc reculé sous l'effet de la remise en cause des soutiens

publics à la demande. Mais le recul a été tardif, ne permettant pas d'expliquer la forte baisse du taux global de détention des crédits observée dès 2009. Et le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global constaté depuis 2012. C'est donc surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'ampleur de la baisse constatée depuis 2009.

Il est vrai qu'entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a chuté de plus de 8 points, passant de 33,8 % à 25,6 %. Après avoir perdu plus de 3 points lors de la grande dépression et être descendu à 30,1 % en 2010, il s'est à peu près stabilisé en 2011, pour s'établir à 30,2 %. L'année 2012 a alors été profondément affectée par le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Les ménages ont révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011 (tableau 6bis). D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la consommation a chuté : en s'établissant à 27,6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la grande dépression. Il était alors pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27,3 % en 1995.

En 2013, compte tenu d'un environnement macroéconomique guère propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motorcycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul prononcé qui s'est poursuivi à un rythme comparable en 2014 : 25,6 % des ménages détenaient alors ce type de crédits à la fin de l'année 2014, donc en deçà du point le plus bas constaté en 1995. Sous l'effet de la loi Hamon venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde, l'usage du crédit à la consommation recule en 2014, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer.

Transformation des usages du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation a été moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et cette transformation s'est poursuivie depuis cette date. D'autant que venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation, la loi Hamon a encore réduit le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et sur le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est alors poursuivi depuis, au-delà de l'embellie de l'année 2011 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (forte montée du

chômage, stagnation voire dégradation du pouvoir d'achat ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives.

Ces évolutions se sont alors traduites par le recul de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : cette part représentant 17,2 % de l'ensemble des ménages en 2014 (tableau 2) contre 21,5 % en 2008 (37,0 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2014 contre 40,8 % en 2008). Il en a été de même de la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente, avec 5,8 % en 2014 contre 7,2 % en 2008 (12,5 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2013 contre 13,7 % en 2008).

La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 5,1 % des ménages en 2014 contre 9,6 % en 2008 (11,0 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2014 contre 18,3 % en 2008). Sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

A cet égard, les évolutions intervenues depuis 2009 dans les usages des crédits à la consommation accompagnent la plus grande prudence des emprunteurs. Au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13,9 % des ménages en 2007 (26,7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 8,3 % des ménages en 2014 (17,8 % des ménages endettés).

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc surtout pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, mais aussi réalisation de travaux d'économie d'énergie). En 2014, en dépit des évolutions économiques et financières, 23,9 % des ménages (51,4 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement (tableau 3). Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis 2012. Ainsi, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison est devenu moins fréquent (20,4 % des ménages étaient dans cette situation en 2014 contre 25,6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement est restée à peu près stable (à l'exception notable du pic constaté durant les années 2010 et 2011).

Si le taux de détention des crédits à la consommation a reculé depuis 2009, c'est donc autant parce que les ménages ont modifié leurs pratiques de financement à crédit des dépenses de consommation courante sous l'effet des dispositions législatives applicables au crédit à la consommation que du fait de l'abandon de projet de consommation durable sous l'effet de la crise économique.

Tension sur les situations financière et budgétaire ressenties

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années (tableau 4). Ainsi, fin 2010, 48,1 % des ménages détenant des crédits estimaient que durant les derniers mois leur situation financière s'était stabilisée, contre 39,4 % en 2008 à la même époque : dans le même temps, 40,4 % d'entre eux estimaient que leur situation financière s'était détériorée, contre 48,7 % fin 2008.

Dans le même temps, la part de ceux qui étaient confiants sur le niveau de leur budget s'est redressée : 54,7 % des ménages détenant des crédits considéraient qu'ils étaient à l'aise ou que leur budget était suffisant fin 2010 contre 50 % deux années auparavant. Alors que la part de ceux qui estimaient que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » reculait pour s'établir à 13,9 % fin 2010, contre 16 % deux années auparavant.

Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé, puisque la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté en 2011 (à 46 % pour les seuls ménages détenant des crédits, contre 40,4 % en 2010, et à 46,4 % pour l'ensemble des ménages, contre 40,4 % en 2010). Après une année 2012 qui avait bénéficié d'un répit relatif, avec une faible dégradation des appréciations portées sur la situation financière (à 46,8 % pour les seuls ménages détenant des crédits et pour l'ensemble des ménages), 2013 a connu une nouvelle détérioration marquée : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établit ainsi à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010 ! C'est la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître, depuis 1989. Et bien sûr, la proportion de ceux qui estiment que leur situation financière s'est améliorée est descendue au plus bas : 8,2 % pour l'ensemble des ménages et 9,2 % pour les seuls ménages détenant des crédits.

Après trois années de dégradation de leur situation financière, les ménages estiment qu'en 2014 celle-ci s'est plutôt stabilisée : à un point bas, certes, mais sans dégradation nouvelle durant l'année. Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget continue à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages et 16,9 % des seuls ménages détenant des crédits considèrent que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989. Avec, en retour, une diminution sensible de la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » : 50,0 % en 2014 contre 55,4 % en 2010 pour l'ensemble des ménages et 49,5 % en 2014 contre 54,7 % en 2010 pour les seuls ménages détenant des crédits.

Et il faut constater que la situation des ménages détenant des crédits ne paraît guère plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est donc pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises

majeures et subissent depuis deux années les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

Des charges de remboursement moins supportables

Durant les années 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière, l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement s'était dégradée.

Mais dès 2010, après deux années de moindre recours au crédit, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible par la décreue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. Ainsi, fin 2010, 52,1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages qui détiennent des crédits ont ressenti une dégradation de leur situation budgétaire et financière. Et l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est détériorée : fin 2011, 14,3 % d'entre eux estimaient que ces charges étaient trop ou beaucoup trop élevées, contre 13,8 % fin 2010. Dans le même temps, bien sûr, 49,5 % estimaient que ces charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, en recul marqué sur un an (52,1 % en 2010).

Depuis 2012, cette détérioration s'est poursuivie sous l'effet de la dégradation ressentie de leur situation financière : fin 2014, 16,4 % des ménages qui détiennent des crédits estimaient que les charges remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant ces charges beaucoup trop élevées. Mais cette dernière proportion reste en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit qui leur sont faites (taux et durées des crédit) et la sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plan de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique. D'ailleurs, 47,3 % estimaient encore, en 2014, que ces charges restaient supportables ou très supportables. Ainsi, 83,6 % des ménages détenant des crédits considèrent que leurs charges de remboursement sont supportables, contre 86,2 % trois années auparavant, avant que ne se déclenche la crise actuelle : la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'étant pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.

Une demande de crédits qui rechute

Dès l'automne 2008, les ménages avaient révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Mais à partir de l'été 2009, l'amélioration des conditions du crédit immobilier (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et le dynamisme de l'offre bancaire les avaient convaincus que la période était redevenue propice à la réalisation de leurs projets. Fin 2009, 5,6 % des ménages déclaraient avoir l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les six premiers mois de 2010, contre 4,8 % fin 2008. Le redressement était remarquable.

Pourtant, durant l'été 2010, les hésitations de la demande se sont renforcées. Les annonces publiques concernant la remise en cause des dispositifs de soutien de la demande dès le début de 2011 (abandon du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt, dégradation du dispositif « Scellier », ...) sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers. Aussi, en novembre 2010, les ménages n'étaient plus que 4,8 % à envisager la souscription de crédits immobiliers durant les six premiers mois de 2011.

Cette prudence des ménages se retrouvait en outre dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation pour 2011 : pas vraiment rassurés par les perspectives économiques qui s'annonçaient, ils avaient révisé à la baisse leurs intentions (4,1 % fin 2010, contre 4,4 % fin 2009 et 4,6 % fin 2008) et déjà très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

Les intentions des ménages concernant la souscription future de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2012 se sont de nouveau détériorées : jamais depuis sa création, l'Observatoire n'avait eu à connaître une aussi grande prudence de la part des ménages. Avec 4,0 % des ménages à envisager la souscription de nouveaux crédits immobiliers et 3,6 % à envisager la souscription de nouveaux crédits à la consommation, le repli de la demande a été sans précédent, les intentions de souscription ayant reculé de l'ordre de 30 %. La dégradation de l'horizon prévisionnel des ménages associée à l'ouverture de la crise des dettes souveraines avait conduit les ménages à réviser tous leurs projets à la baisse. Alors que dans le même temps, les nouvelles annonces publiques (suppression du PTZ dans l'ancien, dégradation du PTZ dans le neuf et nouveau rabotage du dispositif « Scellier ») venaient déstabiliser les projets immobiliers que les ménages avaient préparé pour 2012.

Pour 2013, les ménages n'étaient pas non plus très optimistes : ils étaient proportionnellement aussi peu nombreux à envisager la souscription future de crédits immobiliers ou à la consommation à la fin de l'année 2012 qu'ils l'étaient une année auparavant, les perspectives macroéconomiques et les évolutions attendues du chômage les incitant toujours à la prudence. Surtout que dans l'immobilier, les soutiens publics de la demande sont désormais défailants : tant du côté de l'accession à la propriété, avec une nouvelle détérioration du PTZ que de celui de l'investissement locatif privé, avec l'abandon du dispositif « Scellier » et son remplacement par un dispositif « Duflot » nettement moins incitatif.

Le contexte ne paraissait donc guère favorable à l'expansion du crédit. Cela s'est constaté dans le secteur des crédits à la consommation. Pourtant, au cours du printemps 2013, la demande de crédits immobiliers s'est redressée : le marché de l'ancien s'est débloqué, la demande en attente de réalisation n'entendant plus les annonces répétées d'une future baisse des prix. Dès lors, les fondamentaux des marchés ont repris le dessus : les déterminants macroéconomiques et financiers de la demande, bien sûr, mais aussi les conditions de la revente des logements sur le marché de l'ancien. Et comme les dispositifs d'aide et d'incitation à la demande ne pouvaient plus être dégradés, la demande a continué à se redresser. Portées par un sentiment de reprise des marchés immobiliers, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2014 se sont alors améliorées : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,5 % fin 2013, contre 4,1 % fin 2012) que pour les crédits à la consommation (3,9 % fin 2013, contre 3,5 % fin 2012). Après deux années de détérioration des marchés, l'embellie était remarquable, même si le dynamisme dont la demande avait fait preuve durant la première moitié des années 2000 paraissait lointain.

Mais si l'année 2014 a bien commencé, notamment avec une demande de logements anciens toujours en progression, la conjoncture des marchés immobiliers s'est de nouveau détériorée au cours du printemps, sous l'effet de certaines dispositions de la loi ALUR, alors que la demande de crédits à la consommation peinait à se stabiliser. Si dans l'ensemble le second semestre de l'année a été meilleur que le premier, les conséquences de la situation macroéconomique ont continué à se faire ressentir. En dépit des annonces publiques en faveur du secteur du logement (relance de l'accession, amélioration des incitations à l'investissement locatif privé, assouplissement du dispositif d'encadrement des loyers, ...) et de conditions de crédit qui n'ont jamais été aussi bonnes, la demande de crédits immobiliers semble toujours paralysée, inquiète des évolutions de son pouvoir d'achat et de la situation de l'emploi, alors que l'appétence pour les crédits à la consommation reste modérée. Aussi, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 sont redescendues, vers les niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989 : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

En guise de conclusion

Au-delà des transformations de l'environnement des ménages et des modifications de leurs habitudes de consommation, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Mais après deux crises économiques qui ont fortement déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation, à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits est descendu en 2014 au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989. L'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 ont été sans suite : les évolutions du pouvoir d'achat et la situation de l'emploi ont eu raison de leur optimisme.

Outre les conséquences que la situation macroéconomique globale peut avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit à la consommation, contraints il est vrai par des dispositions législatives successives.

L'érosion de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière et budgétaire est également venue altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions de crédit se sont nettement améliorées, le poids ressenti et exprimé des charges s'est alourdi depuis 2011, pour retrouver maintenant les niveaux observés durant les années 2008-2009. Cependant, la part des ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée : à 83,6 %, un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5
dont ménages ne détenant...														
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9
... des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4

Tableau 2 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2
* dont un crédit renouvelable												13,9	13,2	12,7
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												6,6	6,7	6,1
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 3 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6
Pour acheter														
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4
Pour payer														
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 4 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
L'appréciation des ménages sur leur budget														
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2
La situation financière depuis 6 mois														
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3

Tableau 4bis : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
L'appréciation des ménages sur leur budget														
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2
La situation financière depuis 6 mois														
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5

Tableau 5 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Le montant des remboursements des crédits														
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4

Tableau 6 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription														
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2

Tableau 6bis : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription														
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6